

-----  
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL  
CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL  
-----

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue à huis clos, selon l'arrêté ministériel du MAMH, et conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 14 décembre 2020, à 19 h 00, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents: Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Mélanie Gladu, Michel Latour, Jacques Renaud et Ginette Richard. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

### **INTERPELLATION VERBALE**

#### **Avis de convocation**

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire qui fut signifié à chaque membre du Conseil, le 10 décembre 2020.

« AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, Directeur général et Secrétaire-trésorier de ladite Ville, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par son Honneur le Maire Vincent Deguise, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 14 décembre 2020, à 19 h 00 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant, savoir:

- Adoption du budget non consolidé de la municipalité et du programme triennal

NOTE: Conformément aux dispositions de l'Article 474.2 de la Loi sur les Cités et Villes, les délibérations et la période de questions, lors de cette séance, porteront **exclusivement** sur le budget et le programme triennal ».

### **RÉSOLUTION C-20-073**

#### **Adoption du budget non consolidé de la municipalité et du programme triennal pour l'année 2021**

Il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE le budget non consolidé de la municipalité, s'élevant à 5 157 000 \$ pour l'année 2021 soit adopté tel que soumis.

QUE le programme triennal pour cette même année soit adopté tel que soumis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le Maire fait son commentaire sur le budget 2021.

**RÉSOLUTION C-20-074**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par M. Serge Baron,

QUE la présente séance soit close.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier